



Stephen Blais, MPP / Député

Orléans

January 7, 2022

Hon. Christine Elliott, MPP
Deputy Premier & Minister of Health
Ministry of Health
5th Floor, 777 Bay Street
Toronto, ON M7A 2J3

Dear Minister:

I am writing today regarding *Bill 141, Defibrillator Registration and Public Access Act, 2020*. I am extremely disappointed to see that although Bill 141 received Royal Assent on June 18, 2020, almost two years later, the legislation has not yet been proclaimed and regulations still have not been adopted by your government.

As you know, Bill 141 would increase public access to life saving automated external defibrillators (AEDs).

According to the Heart and Stroke Foundation, as many as 40,000 Canadians suffer cardiac arrest every year. This is one person every 12 minutes and over 100 people per day. Combined with CPR, the use of an AED may increase the likelihood of survival by 75% or more. For every one-minute delay in defibrillation, the survival rate of a cardiac arrest victim decreases by 7 to 10%. After more than 12 minutes of ventricular fibrillation, the survival rate is less than 5%.

Quick response is critical to survival. Thousands of lives could be saved every year with better access to an AED. By implementing AEDs in designated and public premises, we can ensure that the chances of survival for those suffering from a sudden cardiac arrest are as high as possible.

After nearly two-years following Royal Assent, this legislation needs to be proclaimed and regulations approved urgently, there is no time to waste.

Yours very truly,

Stephen Blais
Member of Provincial Parliament
Orléans

SB/pp

cc. Robin Martin, MPP



Stephen Blais, MPP / Député

Orléans

Le 7 janvier 2022

L'honorable Christine Elliott, MPP
Vice-première ministre et ministre de la Santé
Ministère de la Santé
777, rue Bay, 5e étage
Toronto, ON M7A 2J3

Madame la Ministre :

Je vous écris aujourd'hui au sujet du projet de loi 141, Loi de 2020 sur l'accès public aux défibrillateurs et leur enregistrement. Je suis extrêmement déçu de constater que, bien que le projet de loi 141 ait reçu la sanction royale le 18 juin 2020, près de deux ans plus tard, la loi n'a toujours pas été promulguée et les règlements n'ont toujours pas été adoptés par votre gouvernement.

Comme vous le savez, le projet de loi 141 permettrait d'accroître l'accès du public aux défibrillateurs externes automatisés (DEA) qui sauvent des vies.

Selon la Fondation des maladies du cœur, jusqu'à 40 000 Canadiens sont victimes d'un arrêt cardiaque chaque année. Cela représente une personne toutes les 12 minutes et plus de 100 personnes par jour. Combinée à la RCP, l'utilisation d'un DEA peut augmenter les chances de survie de 75 % ou plus. Pour chaque minute de retard dans la défibrillation, le taux de survie d'une victime d'arrêt cardiaque diminue de 7 à 10 %. Après plus de 12 minutes de fibrillation ventriculaire, le taux de survie est inférieur à 5 %.

Une réponse rapide est essentielle à la survie. Des milliers de vies pourraient être sauvées chaque année avec un meilleur accès à un DEA. En installant des DEA dans des locaux désignés et publics, nous pouvons faire en sorte que les chances de survie des personnes victimes d'un arrêt cardiaque soudain soient aussi élevées que possible.

Après presque deux ans suivant la sanction royale, cette loi doit être promulguée et les règlements approuvés de toute urgence, il n'y a pas de temps à perdre.

Bien à vous,

Stephen Blais
Député provincial
Orléans

...2/

SB/pp

cc. Robin Martin, député provincial